

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

SÉANCE ORDINAIRE CONSEIL DE LA MRC DE MARIA-CHAPDELAINE, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE DE DOLBEAU-MISTASSINI AU 1100, BOUL. WALLBERG, MERCREDI LE 26 NOVEMBRE 2025 À 19 HEURES, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR JEAN MORENCY, PRÉFET.

**Sont présents(es) :**

M. Rémi Rousseau, Maire de Dolbeau-Mistassini  
M. Dave Plourde, Maire d'Albanel  
M. Gilles Dufour, Maire de St-Eugène-d'Argentenay  
M. Martial Gauthier, Maire de St-Edmond-les-Plaines  
M. René St-Pierre, Maire de St-Augustin  
M. Stéphane Houde, Représentant de Dolbeau-Mistassini  
Mme Sylvie Coulombe, Mairesse de St-Thomas-Didyme  
Mme France Simard, Mairesse de Saint-Stanislas  
Mme Carole Tremblay, Mairesse de Pérignonka  
M. Michel Chiasson, Maire de Sainte-Jeanne d'Arc  
Mme Jacynthe Doucet, Mairesse de Normandin  
Mme Diane Imbeault, Mairesse de Notre-Dame-de-Lorette  
M. Jean Morency, Préfet

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR JEAN MORENCY, PRÉFET.

**Sont absents(es) :**

M. Vincent Beckert, Maire de Girardville  
Mme Valérie Laberge, Directrice à l'aménagement du territoire

**Invités(es) :**

Mme Isabelle Simard, Directrice générale et greffière-trésorière  
M. Tim St-Pierre, Directeur de l'administration  
M. Christian Bouchard, Greffier-trésorier adjoint

**1. Mot de bienvenue et ouverture de la réunion par M. Jean Morency**

Après constatation du quorum, monsieur le préfet Jean Morency souhaite la bienvenue à toutes et à tous et procède à l'ouverture de la réunion. Celui-ci en profite pour remercier la population pour la confiance accordée, remercier le préfet sortant, monsieur Luc Simard, pour les 8 dernières années travaillées sur le territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine ainsi que pour féliciter les nouveaux élus.

**253-11-25**

**2. Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Michel Chiasson,  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté comme rédigé et transmis avec l'avis de convocation. Toutefois, les articles 4.15, 9.1 et 9.2 ont été ajoutés.

**3. Procès-verbaux et compte-rendu des dernières réunions**

**3.1. Dispense de la lecture du procès-verbal de la séance du 8 octobre 2025**

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 8 octobre dernier a été transmis depuis quelques jours aux membres du conseil et que tous en ont pris connaissance;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martial Gauthier,  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE les conseillers de comté de la MRC de Maria-Chapdelaine renoncent à la lecture du procès-verbal de la dernière séance ordinaire tenue le 8 octobre 2025.

**3.2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2025**

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Sylvie Coulombe,  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 8 octobre dernier soit adopté et approuvé tel que rédigé.

**3.3. Suivi des décisions de la séance du 8 octobre 2025**

La directrice générale et greffière-trésorière donne un suivi des quelques dossiers en cours et/ou réglés pour lesquels une décision a été prise par les élus à la séance ordinaire du 8 octobre dernier.

**3.4. Dépôt du compte rendu du Comité plénier du 12 novembre 2025**

Les élus accusent réception du compte rendu du 12 novembre dernier du Comité plénier.

**4. Législation et administration****4.1. Ratification des comptes**

CONSIDÉRANT QUE le Comité des finances s'est réuni le 25 novembre 2025 par Teams et qu'il a examiné la liste des comptes;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont reçu avec leur avis de convocation la liste des paiements suggérés totalisant la somme de 467 901 \$ incluant des dons et commandites pour la somme de 501 \$;

CONSIDÉRANT le rapport déposé à la présente séance et le certificat de crédits no 2025-10;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Stéphane Houde,  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMENT:

QUE la liste des comptes soit et est approuvée comme déposée avec l'avis de convocation et recommandées par le Comité des finances.

**4.2. Adoption du budget 2026 dans sa globalité**

CONSIDÉRANT QU'annuellement, le conseil de la MRC doit adopter le budget de l'année suivante, et ce, pour chacune de ses activités et/ou compétences déléguées ou acquises;

CONSIDÉRANT QUE les conseillers de comté se sont réunis en comité de travail à quelques reprises et qu'ils en sont venus à un consensus quant aux sommes et aux projets à mettre en oeuvre pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT QUE le directeur à l'administration a présenté les grandes lignes du budget pour chacune des compétences de la MRC;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme France Simard,  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine adopte les prévisions budgétaires 2026 dans sa globalité, démontrant un budget équilibré de 23 867 495 \$.

**258-11-25**

**4.3. Adoption du budget 2026 pour la Gestion des Terres publiques intramunicipales (TPI)**

ATTENDU QU'en avril 1997, la MRC de Maria-Chapdelaine s'est vue confier par le gouvernement du Québec la délégation de gestion des *Terres publiques intramunicipales* (TPI);

ATTENDU QU'annuellement, la MRC de Maria-Chapdelaine doit adopter le budget de l'année suivante pour cette compétence déléguée;

ATTENDU QUE les travaux en lien avec l'adoption du budget 2026 ont récemment été travaillés et complétés avec le conseil de la MRC;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Jacynthe Doucet,  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine adopte le budget équilibré 2026 relatif à la gestion des *Terres publiques intramunicipales* au montant de 2 591 475 \$.

**259-11-25**

**4.4. Adoption du budget 2026 pour la Gestion des droits fonciers, du sable et du gravier**

ATTENDU QUE depuis le 1<sup>er</sup> avril 2010, la MRC de Maria-Chapdelaine s'est vue confier par le gouvernement du Québec la délégation de la gestion des droits fonciers, du sable et du gravier;

ATTENDU QU'annuellement, la MRC de Maria-Chapdelaine doit adopter le budget de l'année suivante pour cette compétence déléguée;

ATTENDU les séances de travail par les élus en lien avec l'adoption du budget 2026;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Carole Tremblay,  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine adopte le budget relatif à la gestion des droits fonciers, du sable et du gravier pour l'exercice financier 2026 au montant de 2 129 200\$.

**260-11-25**

**4.5. Adoption du budget 2026 de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maria-Chapdelaine est l'une des trois (3) MRC membres de la *Régie des matières résiduelles* (RMR) du Lac-St-Jean;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la RMR a adopté son budget 2026 à sa séance tenue le 30 septembre dernier et que celui-ci doit être entériné par au moins deux (2) des trois (3) MRC membres de ladite Régie;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires 2026 de la Régie au montant de 40,053M\$ prévoient une augmentation des coûts unitaires par porte de 0.73\$;

CONSIDÉRANT la proposition déposée à la présente réunion;

CONSIDÉRANT les explications à l'égard des principaux écarts par rapport à l'année précédente;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Dave Plourde,  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine approuve le budget 2026 de la *Régie des matières résiduelles* (RMR) du Lac-St-Jean, étant constaté que celui-ci décrit les paramètres suivants pour la MRC de Maria-Chapdelaine :

- Population: 109 716 habitants;
- Nombre de portes : 56 365; et,
- Coûts à la porte : 222.26\$ (à titre indicatif).

#### **4.6. Avis de motion et dépôt des projets de règlement pour certaines activités et/ou compétences de la MRC**

261-11-25

##### **4.6.1. Avis de motion et dépôt du projet de règlement #25-512 ayant pour objet de fixer les quotes-parts des municipalités rurales en regard de l'évaluation foncière, de même que pour les TNO pour l'année 2026**

CONSIDÉRANT QUE le budget 2026 concernant l'évaluation municipale a été adopté un peu plus tôt dans le cadre de la présente réunion;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit adopter un règlement visant à décréter les quotes-parts pour les services rendus en cette matière aux municipalités rurales et TNO assujettis au *Code municipal du Québec*;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement no #25-512 ayant pour objet de fixer les quotes-parts des municipalités rurales en regard de l'évaluation foncière, de même que pour les TNO pour l'année 2026 a été déposé et présenté à la présente séance;

IL EST PROPOSÉ PAR M. René St-Pierre,  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMENT :

QU'un AVIS DE MOTION est régulièrement donné par monsieur René St-Pierre, et que le projet de règlement #25-512 a été déposé et présenté, règlement ayant pour objet de fixer les quotes-parts des municipalités rurales et des TNO en regard de l'évaluation municipale pour l'année 2026; et,

QUE le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine adopte particulièrement le budget du service de l'évaluation municipale au montant de 512 800\$.

262-11-25

**4.6.2. Avis de motion et dépôt du projet de règlement #25-513 ayant pour objet de fixer les quotes-parts des municipalités locales au regard de la gestion des matières résiduelles pour l'année 2026**

ATTENDU l'adoption du budget 2026 un peu plus tôt concernant la gestion des matières résiduelles, incluant la collecte, le transport et le traitement des matières putrescibles et celles des boues de fosses septiques;

ATTENDU QUE les quotes-parts inhérentes aux services rendus aux municipalités locales doivent être adoptées par règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement no 25-513 ayant pour objet de fixer les quotes-parts des municipalités locales au regard de la gestion des matières résiduelles pour l'année 2026 a été déposé et présenté à la présente séance;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Gilles Dufour,  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMENT :

QU'un AVIS DE MOTION est régulièrement donné par monsieur Gilles Dufour, et que le projet de règlement #25-513 a été déposé et présenté, règlement ayant pour objet de fixer les quotes-parts des municipalités locales en regard de la gestion des matières résiduelles, laquelle inclut la collecte, le transport et le traitement des matières résiduelles et celles des boues de fosses septiques pour l'année 2026; et,

QUE le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine adopte particulièrement le budget de la gestion des matières résiduelles au montant de 3 501 600\$.

263-11-25

**4.6.3. Avis de motion et dépôt du projet de règlement #25-514 ayant pour objet de fixer les autres quotes-parts des municipalités locales**

ATTENDU l'adoption du budget 2026 un peu plus tôt à l'égard de l'administration générale, l'aménagement du territoire (incluant les interventions supra-locales, le développement économique, les archives, le circuit cyclable, la contribution aux ressources en loisirs et le transport collectif et adapté);

ATTENDU QUE les quotes-parts inhérentes aux services rendus aux municipalités locales doivent être décrétées par règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement no 25-514 ayant pour objet de fixer les autres quotes-parts des municipalités locales a été déposé et présenté à la présente séance;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Diane Imbeault,  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMENT :

QU'un AVIS DE MOTION est régulièrement donné par madame Diane Imbeault, et que le projet de règlement #25-514 a été déposé et présenté, règlement ayant pour objet de fixer les quotes-parts des municipalités locales en regard de l'administration générale et de l'aménagement du territoire, de la promotion et le développement économique, des interventions supra-locales, de l'entretien du circuit cyclable, d'une contribution aux ressources en loisirs et du transport adapté pour l'année 2026; et,

QUE le conseil de la MRC adopte particulièrement le budget des activités citées en titre au montant total de 1 187 450\$.

**264-11-25**

**4.7. Adoption du calendrier 2026 des séances ordinaires du conseil de la MRC**

ATTENDU QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

ATTENDU le projet de calendrier des séances ordinaires 2026 déposé à la présente séance;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Rémi Rousseau,  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine adopte le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2026 comme déposé à la présente séance, étant convenu que les séances débuteront à 19 heures à la salle du conseil de la Ville de Dolbeau-Mistassini; et,

QU'il est également entendu qu'un avis sera publié dans le journal «*Nouvelles Hebdo*» conformément aux dispositions de l'article 148 du *Code municipal du Québec* (CMQ).

**265-11-25**

**4.8. Mise à jour des signataires aux comptes bancaires de la MRC**

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 203 du *Code municipal du Québec* concernant la signature des effets bancaires;

CONSIDÉRANT les élections municipales du 2 novembre dernier;

CONSIDÉRANT QU'actuellement, le premier signataire sur les chèques et autres effets bancaires de la MRC qui figure chez Desjardins, est le préfet sortant, monsieur Luc Simard ou, en cas d'absence de ce dernier, le préfet suppléant sortant, monsieur André Guy;

CONSIDÉRANT la nomination du nouveau préfet, monsieur Jean Morency ainsi que la nomination du préfet suppléant, monsieur Rémi Rousseau;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Michel Chiasson,  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine autorise la modification du premier signataire sur les chèques et autres effets bancaires en retirant le nom de monsieur Luc Simard pour le remplacer par celui du nouveau préfet, monsieur Jean Morency;

QUE le conseil de la MRC autorise la modification du signataire du préfet suppléant sur les chèques et autres effets bancaires en retirant le nom de monsieur André Guy pour le remplacer par celui de monsieur Rémi Rousseau et,

QUE cette modification soit applicable pour tous les comptes bancaires de la MRC.

**4.9. Embauche au poste de Conseiller en aménagement du territoire**

CONSIDÉRANTQUE l'aménagement du territoire est une compétence propre à la MRC;

CONSIDÉRANTQUE le poste de Conseiller en aménagement du territoire est nécessaire pour assumer les fonctions découlant de cette compétence,

CONSIDÉRANTQUE madame Joëlle Guérin, qui occupait le poste jusqu'à tout dernièrement, a quitté son emploi;

CONSIDÉRANTQUE le poste de Conseiller en aménagement du territoire a été affiché à l'interne comme le stipule la Convention collective en vigueur et qu'une personne a déposé sa candidature;

CONSIDÉRANT QU'au terme du processus, le choix du Comité de sélection s'est porté sur la candidature de madame Geneviève Asselin;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martial Gauthier,  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine procède à l'embauche de madame Geneviève Asselin comme conseillère en aménagement du territoire aux conditions suivantes :

- Salaire correspondant à l'échelon 2 de la classe 7 du personnel syndiqué de la Convention collective;
- Période de probation de 30 jours ouvrables selon l'article 9.4 de la Convention collective;
- Maintien de son ancienneté et au nombre de jours de vacances;
- Conditions de travail du personnel syndiqué; et,
- Entrée en poste rétroactive en date du 20 octobre 2025.

**4.10. Renouvellement du contrat de surveillance pour le site du Monastère**

CONSIDÉRANT que la MRC de Maria-Chapdelaine s'est portée acquéreur des actifs Pères Trappistes de Dolbeau-Mistassini;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour la prochaine année de poursuivre la surveillance du site;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit assurer l'entretien du site;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Fabien Lavoie assumait depuis plusieurs années des tâches d'entretien au bâtiment pour le compte des Pères et agit maintenant à ce titre pour la MRC depuis le 1er décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Lavoie possède les connaissances requises pour le bon fonctionnement du site et des équipements et qu'il a rempli les exigences du contrat actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Lavoie s'est montré intéressé à renouveler son contrat avec la MRC à titre de travailleur autonome pour une d'une durée d'un an et que la MRC est satisfaite des services rendus;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Sylvie Coulombe,  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine mandate la direction générale pour signer un contrat d'une durée d'un an soit du 1er décembre 2025 au 30 novembre 2026 avec monsieur Fabien Lavoie afin d'assurer la surveillance du site et réaliser différentes tâches, représentant un coût net annuel d'environ 72 700 \$.

**268-11-25**

**4.11. Autoriser la signature de l'Entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme du Saguenay-Lac-St-Jean 2025-2027 et confirmer la contribution financière de la MRC**

CONSIDÉRANT la demande de *Tourisme Saguenay-Lac-Saint-Jean* (TSLSJ) faite aux territoires de la région de contribuer à l'*Entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme* (EPRTNT) 2025-2027;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a contribué financièrement aux trois dernières ententes, soit de 2016 à 2025;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs organisations touristiques du territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine bénéficient de ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la contribution de TSLSJ à l'entente 2025-2027 est de 375 000 \$ par année pour 2 ans, montant annuellement identique à celui de l'entente de 2022-2025;

CONSIDÉRANT la contribution de TSLSJ et du *ministère du Tourisme*;

CONSIDÉRANT QU'il est attendu des territoires de la région de contribuer pour un montant annuel similaire à celui de l'entente 2022-2025, soit de 150 000\$ annuellement sur 2 ans;

CONSIDÉRANT QU'il est attendu de la MRC de Maria-Chapdelaine de contribuer pour un montant de 18 409 \$ annuellement pour 2 ans;

CONSIDÉRANT QU'un montant est déjà prévu au budget 2025 dans le cadre d'un possible renouvellement d'entente;

CONSIDÉRANT QUE ce montant pourra être pris à même le FRR volet 2;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Stéphane Houde,  
APPUYÉ ET UNANIMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine :

ACCEPTE de participer à l'entente 2025-2027 pour un montant maximal de 18 409 \$ annuellement pour 2 ans;

QUE cette participation soit conditionnelle à la participation et contribution des partenaires et des autres territoires de la région, selon les proportions attendues et établies et à ce que le responsable au développement touristique de la MRC siège sur le comité évaluateur des projets;

AUTORISE le conseiller en développement touristique, monsieur Stéphane Daudelin ou son représentant, à siéger sur le Comité d'évaluation des projets;

AUTORISE le préfet et/ou la directrice générale, madame Isabelle Simard ou son représentant, à signer tous les documents en lien avec cette décision; et,

AUTORISE la directrice générale, madame Isabelle Simard ou son représentant, à procéder aux versements des sommes attendues annuellement.

**269-11-25**

#### **4.12. Contribution 2025 - Un Lac pour tous**

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'adoption du décret no 6-2018 par le gouvernement du Québec le 17 janvier 2018, l'organisme *Un Lac pour tous* a été constitué afin que les parties prenantes de cette ressource collective qu'est le lac St-Jean soient associées à une nouvelle gestion de l'ensemble du bassin de cet immense plan d'eau;

CONSIDÉRANT QU'en 2018, les trois municipalités régionales de comté du Lac-Saint-Jean, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et Rio Tinto se sont engagées à soutenir financièrement les activités de la structure de gouvernance convenue;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution no 271-11-21, le conseil de la MRC avait accepté de contribuer financièrement au fonctionnement pour la période 2022 à 2024 pour une contribution totale de 82 500 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme sollicite la MRC de Maria-Chapdelaine pour une contribution de 30 000 \$ pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE les aspirations, les intérêts et la vision de développement du territoire de l'ensemble des parties prenantes du Lac-Saint-Jean trouvent écho dans les activités de l'organisme;

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme France Simard,  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMENT:**

QUE le Conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine:

CONFIRME sa participation financière totalisant la somme de 30 000 \$ pour l'année 2025;

AUTORISE le préfet ou la directrice générale, madame Isabelle Simard ou son représentant, à signer les documents nécessaires; et,

AUTORISE le personnel à effectuer les déboursés nécessaires, le cas échéant.

**270-11-25**

#### **4.13. Demande de financement - Portes ouvertes sur le Lac (2026-2027)**

CONSIDÉRANT la mission de *Portes ouvertes sur le Lac* qui vise à accompagner des personnes issues de l'immigration et contribuer à leur inclusion dans la communauté jeannoise;

CONSIDÉRANT QUE *Portes ouvertes sur le Lac* soumet une demande de financement aux trois MRC du Lac-Saint-Jean dans le but de poursuivre et de renforcer leur mission d'accompagnement des personnes immigrantes sur le territoire;

CONSIDÉRANT l'expertise développée depuis 2003 et la volonté de bâtir une communauté inclusive et solidaire où chacun, peu importe son origine, peut s'épanouir et contribuer pleinement à la vie régionale;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus au cours des dernières années;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Carole Tremblay,  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMENT

QUE le Conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine:

CONFIRME sa participation financière à Portes ouvertes sur le Lac totalisant la somme de 109 868 \$ pour 2 ans soit **54 390 \$ pour 2026 et 55 478 \$ pour 2027** pour la réalisation des projets « Place aux jeunes en région, initiatives en soutien aux personnes immigrantes et développement d'initiatives sociales et communautaires »;

AUTORISE le préfet ou la directrice générale, madame Isabelle Simard ou son représentant, à signer les documents nécessaires; et,

AUTORISE le personnel à effectuer les déboursés nécessaires, le cas échéant.

**271-11-25**

**4.14. Versement au CBVRT de la contribution financière pour l'exercice financier 2025**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme *Comité de bassin versant de la rivière Ticouapé* (CBVRT) vise la mise en valeur de la biodiversité en milieu agricole et la préservation de la qualité de l'eau auprès des producteurs agricoles du bassin versant de la rivière Ticouapé et de la MRC de Maria-Chapdelaine;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maria-Chapdelaine s'est engagée à soutenir financièrement l'organisme;

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport des activités du *Comité de bassin versant de la rivière Ticouapé* (CBVRT) pour l'année 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Dave Plourde,  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine autorise le versement d'une somme de 14 550 \$ à l'organisme *Comité de bassin versant de la rivière Ticouapé* (CBVRT) pour les activités 2025.

**272-11-25**

**4.15. Nomination des représentants sur les différents comités**

CONSIDÉRANT QUE la MRC est interpellée par plusieurs organisations pour déléguer des représentants du conseil au sein de leur structure;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a elle-même des comités qui interpellent la présence des élus;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont identifié leurs intérêts pour siéger sur les différents comités;

IL EST PROPOSÉ PAR M. René St-Pierre,  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE le conseil de la MRC adopte la liste suivante à l'égard des conseillers de comté affectés à divers comités :

Comité administratif : Gilles Dufour, René St-Pierre, Jacynthe Doucet, Rémi Rousseau, Martial Gauthier, Sylvie Coulombe et Jean Morency;

Comité des ressources humaines : Jacynthe Doucet, Vincent Beckert et Sylvie Coulombe;

Comité des finances : Gilles Dufour, Stéphane Houde et Michel Chiasson;

Comité consultatif agricole (CCA) : Dave Plourde et René St-Pierre;

Comité consultatif d'urbanisme (CCU) : Dave Plourde;

Comité consultatif culturel MRC: Carole Tremblay;

Comité de suivi (entente de service d'ingénierie MRC): Dave Plourde et René St-Pierre;

Comité multi-ressources (TPI) : Sylvie Coulombe et Michel Chiasson;

Comité de sécurité publique (Sûreté du Québec): Gilles Dufour, Vincent Beckert, Sylvie Coulombe, Michel Chiasson, Jacynthe Doucet, Caroline Labbé et Rémi Rousseau;

Comité de sécurité incendie permanent : Les deux comités de services de sécurité incendie (Est et Ouest) feront parvenir le nom de leurs délégués au cours des prochaines semaines;

Comité consultatif en développement économique (CCDÉ): Sylvie Coulombe, Michel Chiasson, Rémi Rousseau et Jean Morency;

Destination Lac-St-Jean : Carole Tremblay;

Office municipal d'habitation (OMH) : Jacynthe Doucet;

RMR du Lac-St-Jean : Rémi Rousseau et Michel Chiasson;

Maria Express : France Simard et Jacynthe Doucet;

SADC de Maria-Chapdelaine : France Simard et Dave Plourde;

Responsable des questions familiales et des personnes aînées (RQFA) : À déterminer;

Alliance Forêt Boréale (AFB) : Sylvie Coulombe et Jean Morency;

Comité d'orientation stratégique - Forêt habitée : René St-Pierre et Sylvie Coulombe;

Groupe de travail, territoire d'application - Forêt habitée : Sylvie Coulombe;

Comité Réseau Accès PME : Sylvie Coulombe, Rémi Rousseau et Jean Morency;

La Table en développement des communautés Maria-Chapdelaine (TDCMC): Rémi Rousseau et France Simard;

Corporation LACTivité Pêche (CLAP) : Gilles Dufour;

Comité pour la solidarité et l'inclusion sociale Maria-Chapdelaine (Comité SIS): Jean Morency;

Comité d'aménagement intégré Racine-Vauvert (CAIRV) : Carole Tremblay;

Corporation du circuit cyclable (Véloroute) : Carole Tremblay;

Comité inter-municipal de coordination (CIC) de la Véloroute: Carole Tremblay et Dave Plourde;

Le Conseil de gestion durable du lac Saint-Jean: Jean Morency;

Carrefour jeunesse emploi des Bleuets (CJE): Sylvie Coulombe;

Un lac pour tous: Jean Morency;

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Lac-Saint-Jean : Gilles Dufour et Sylvie Coulombe;

Comité de bassin versant de la rivière Ticouapé (CBVRT): Martial Gauthier;

Société d'histoire et de généalogie : Gilles Dufour;

Énergie hydroélectrique Mistassini Société en commandite : Jean Morency;

Énergie hydroélectrique Ouiatchouan Société en commandite : Jean Morency;

Parc régional des Grandes-Rivières du lac Saint-Jean (PRGR): Gilles Dufour et Dave Plourde;

Préfet suppléant : (art.198 LAU): Rémi Rousseau, maire de Dolbeau-Mistassini.

## **5. Sécurité publique**

**273-11-25**

### **5.1. Compressions budgétaires à la Sûreté du Québec - Inquiétudes pour les services policiers en région**

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec envisage d'imposer d'importantes compressions budgétaires à la *Sûreté du Québec* (SQ), lesquelles sont évaluées à 120 M\$ par année, soit environ 10% de son enveloppe budgétaire;

CONSIDÉRANT QUE cette réduction substantielle de financement de la sécurité de la population va sûrement fragiliser les interventions et les actions de la SQ, fort probablement dans les régions plus éloignées où les effectifs sont déjà très limités;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de policiers pour le poste de Maria-Chapdelaine a déjà été réduit de deux constables au cours des deux dernières années;

CONSIDÉRANT QUE, dans le contexte où les données à l'égard de la criminalité sont substantiellement à la hausse, le milieu est en droit de requérir au moins le statu quo concernant le nombre d'effectifs afin d'assurer un minimum de présences policières sur le terrain et de rassurer la population;

CONSIDÉRANT uniquement quelques statistiques répertoriées en 2023 au Québec:

- Hausse du taux de la criminalité de 5,8%, lequel taux dépasse les valeurs qui prévalaient depuis 2013;
- Augmentation de 6,4% en ce qui a trait au taux d'infractions contre la personne, soit 1 271,3 infractions par 100 000 habitants (voies de fait = +5,1%, vols qualifiés ou d'extorsions = +26,6%, harcèlement criminel = +15,7%);
- Hausse de 6,4% du taux d'infractions pour agression sexuelle;
- Taux d'infraction pour négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort en augmentation de 6,9%; et,
- Observation d'une hausse de 23% du taux d'infractions pour tentative ou complot en vue de commettre un meurtre.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Gilles Dufour;  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMENT:

QUE le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine signifie son immense inquiétude concernant les compressions budgétaires de la Sûreté du Québec par le gouvernement du Québec et requiert davantage d'interventions et d'actions afin de réduire la criminalité et les taux d'infractions contre la personne; et,

QUE copie de la présente résolution soit transmise aux intervenants suivants:

- M. Ian Lafrenière, ministre de la Sécurité publique;
- M. Joël Arseneaul, porte-parole en matière de sécurité publique du Parti québécois;
- Mme Nancy Guillemette, députée de Roberval à l'Assemblée nationale;
- Mme Johanne Beausoleil, directrice générale de la Sûreté du Québec;
- M. Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités;
- M. Gilles Dufour, président du Comité de sécurité publique de la MRC de Maria-Chapdelaine;
- Capitaine Dany Champagne, directeur du Centre de service de Roberval, district Nord de la SQ; et,
- Sergent Serge Paradis, responsable du poste de Maria-Chapdelaine de la SQ.

274-11-25

## 5.2. Reconnaissance de Toxic-Actions à titre d'organisme oeuvrant en matière de prévention de la criminalité

ATTENDU QUE l'*Organisme à but non lucratif* (OBNL) Toxic-Actions oeuvre sur le territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine et de la municipalité de Saint-Ludger-de-Milot depuis 1996;

ATTENDU QUE les objectifs de Toxic-Actions visent à prévenir l'émergence de comportements à risque, entre autres et notamment par ses actions suivantes:

Informer sur ce qu'est la toxicomanie et le jeu pathologique;

Promouvoir une saine gestion de la consommation;

Distribuer du matériel de prévention;

Développer les habiletés de personnes; et,

Référer les personnes vers les ressources appropriées et les accompagner dans leur démarche.

ATTENDU QUE le *ministère de la Sécurité publique* (MSP) a récemment lancé un appel de projets dans le cadre du *Programme québécois de lutte contre la criminalité* (PQLC) pour les exercices financiers 2025-2026 à 2027-2028, lequel programme s'inscrit dans la double volonté du MSP d'assurer des milieux de vie sécuritaire pour tous, y compris les personnes en situation de rupture sociale, et de reconnaître l'action autonome des *Organismes communautaires de travail de rue* (OCTR);

ATTENDU QUE le PQLC soutient financièrement les organismes communautaires de travail de rue qui interviennent dans les espaces non institués auprès de personnes majoritairement âgées de 12 à 35 ans en situation de rupture sociale ou en voie de l'être;

ATTENDU QUE les OCTR agissent ainsi en matière de prévention de la criminalité dans un souci d'amélioration de la sécurité des milieux de vie;

ATTENDU QUE, plus spécifiquement, le programme du MSP vise à :

1. Améliorer la sécurité de la population en misant sur des stratégies concertées;
2. Adapter les interventions aux milieux et aux enjeux contemporains;
3. Doter le milieu communautaire des ressources nécessaires à l'exercice de sa mission; et,
4. Reconnaître et valoriser les bonnes pratiques.

ATTENDU QUE ce programme permettrait à cet OBNL qui oeuvre sur le territoire de la MRC et celui de la municipalité de Saint-Ludger-de-Milot, de consolider ses actions en matière de travail de rue pour les trois prochaines années avec un financement plus stable pouvant aller jusqu'à 120 000\$ par année;

ATTENDU QUE, selon l'*Institut de la statistique du Québec* (ISQ), le milieu de la MRC de Maria-Chapdelaine a un *Indice de vitalité économique* (IVÉ) de *Q5*, soit l'indice le plus élevé au Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Diane Imbeault;

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine :

RECONNAÎT Toxic-Actions comme l'organisme communautaire oeuvrant en matière de prévention de la criminalité, entre autres et notamment par ses services de travail de rue sur le territoire de la MRC, de même que sur celui de la municipalité de Saint-Ludger-de-Milot qui fait partie de la MRC de Lac-St-Jean-Est (RLS de Maria-Chapdelaine) en matière de santé et de services sociaux); et,

APPUIE le projet de Toxic-Actions à être déposé auprès du *ministère de la Sécurité publique* en lien avec le *Programme de québécois de lutte contre la criminalité*.

## **6. Aménagement et urbanisme**

### **6.1. Délégation de la gestion des Terres publiques intramunicipales (TPI)**

⋮

**275-11-25**

#### **6.1.1. Autoriser la signature d'une entente pour la réalisation des audits externes avec le Bureau de normalisation du Québec (BNQ)**

ATTENDU la politique environnementale en place à la MRC et notamment pour ses activités d'aménagement forestier sur les *Terres publiques intramunicipales* (TPI);

ATTENDU les exigences de la norme ISO 140001-2015 en matière d'audits et de maintien du certificat;

ATTENDU le Système de gestion environnementale (SGE) actuellement en vigueur à la MRC et la nécessité qui y est prévue de réaliser des audits;

ATTENDU QUE le cycle d'audit, qui est d'une période de trois ans, vient à échéance en fin d'année 2025 et doit être renouvelé;

ATTENDU QU'il y lieu de disposer d'un mandat avec un auditeur reconnu;

ATTENDU QUE la MRC de Maria-Chapdelaine arrime certaines activités de son SGE, dont les audits internes et externes avec celui de la MRC de Domaine-du-Roy, afin de partager des coûts dont entre autres les frais de déplacement des auditeurs;

ATTENDU l'offre de services déposée à la présente séance;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Rémi Rousseau;  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine accepte l'offre de services du *Bureau de normalisation du Québec* (BNQ) pour certifier et maintenir le SGE de la MRC, et ce, au montant total de 19 000\$ plus taxes pour trois ans, somme incluant tous les frais de déplacement de l'auditeur;

QUE la directrice générale, madame Isabelle Simard ou son représentant, est autorisée à signer l'offre de service; et,

QUE cette dépense soit imputée au fonds des TPI sous la rubrique «honoraires professionnels» .

**276-11-25**

#### **6.2. Adoption du plan d'action 2026 concernant le projet d'élaboration du Plan climat de la MRC de Maria-Chapdelaine**

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution no 44-02-24, le conseil de la MRC s'est engagé à élaborer un plan climat pour le territoire;

CONSIDÉRANT QUE le cadre de gestion, qui vient définir les rôles et responsabilités des acteurs impliqués et établir le processus par lequel les décisions sont prises et mises en oeuvre, prévoit que le conseil de la MRC adopte un plan d'action annuel préparé par l'équipe de projet du plan climat;

CONSIDÉRANT QUE le calendrier de travail proposé pour 2026 présente une démarche progressive et structurée, intégrant les étapes de préparation, de consultation, de sélection des mesures et de rédaction du plan climat, conformément aux exigences du *ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs* (MELCCFP) ;

CONSIDÉRANT QUE l'équipe de projet s'est réunie le 24 septembre dernier pour travailler sur le plan d'action 2026 et en recommande l'adoption au conseil de la MRC ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Michel Chiasson;  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine adopte le plan d'action 2026 en lien avec le projet d'élaboration du plan climat.

277-11-25

**6.3. Participation financière de la MRC - Présentation d'une demande d'aide financière au Fonds fertile pour réaliser un exercice de caractérisation de la zone agricole**

ATTENDU QUE le Fonds fertile de l'UPA du Saguenay-Lac-Saint-Jean vise à soutenir la réalisation de projets structurants ayant des retombées positives pour le développement du secteur agroalimentaire régional;

ATTENDU QUE la MRC de Maria-Chapdelaine doit réaliser une étude de caractérisation de la zone agricole afin de répondre aux exigences de l'attente 3.2.1 des *Orientations gouvernementales en aménagement du territoire* (OGAT);

ATTENDU QUE l'exercice de caractérisation de la zone agricole s'inscrit dans un contexte plus large de mise en valeur du territoire et des activités agricoles qui permettra à la MRC de mettre à jour son *Plan de développement des activités agricole* (PDAA);

ATTENDU QUE le projet de caractérisation de la zone agricole est admissible à une aide financière dans le cadre du volet 2 du Fonds fertile de l'UPA;

ATTENDU QUE l'aide financière maximale octroyée par le Fonds fertile correspond à 80% du coût total du projet jusqu'à concurrence de 50 000\$;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martial Gauthier;  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine s'engage à contribuer financièrement à hauteur de 20% du coût du projet de caractérisation de la zone agricole, pour un maximum de 10 000\$;

QUE le conseil de la MRC autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds fertile; et,

QUE le conseil de la MRC autorise la directrice générale, madame Isabelle Simard ou son représentant, à signer le protocole de financement avec l'UPA, le cas échéant.

**278-11-25**

**6.4. Participation financière de la MRC - Présentation d'une demande d'aide financière au Fonds fertile pour identifier et caractériser les secteurs en friche agricole présentant un potentiel de remise en culture**

ATTENDU QUE le Fonds fertile de l'UPA du Saguenay-Lac-Saint-Jean vise à soutenir la réalisation de projets structurants ayant des retombées positives pour le développement du secteur agroalimentaire régional;

ATTENDU QUE la MRC de Maria-Chapdelaine doit caractériser les secteurs en friche agricole présentant un potentiel de remise de culture afin de répondre aux exigences de l'attente 3.2.1 des *Orientations gouvernementales en aménagement du territoire* (OGAT);

ATTENDU QUE l'identification et la caractérisation des friches agricoles aussi s'inscrivent dans un contexte plus large de mise en valeur du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QUE le projet est admissible à une aide financière dans le cadre du volet 2 du Fonds fertile de l'UPA;

ATTENDU QUE l'aide financière maximale octroyée par le Fonds Fertile correspond à 80% du coût total du projet jusqu'à concurrence de 23 000\$;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Sylvie Coulombe;  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine s'engage à contribuer financièrement à hauteur de 20% du coûts du projet, estimé à environ 4 600\$;

QUE le conseil de la MRC autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds fertile de l'UPA; et,

QUE le conseil de la MRC autorise la directrice générale, madame Isabelle Simard ou son représentant, à signer le protocole de financement avec l'UPA, le cas échéant.

**279-11-25**

**6.5. Demande de fermeture d'un tronçon de chemin en TNO**

ATTENDU QUE le 23 octobre dernier, la MRC a été interpellée par le *ministère des Ressources Naturelles et des Forêts* (MRNF) dans le cadre d'une demande de fermeture d'un tronçon de chemin de 1.3 km déposé par la communauté autochtone des Pekuakamiulnatsh Takuhikan, plus précisément d'une famille de la Première Nation des Pekuakamiulnatsh situé dans le secteur Peikutenussi 23-A;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à limiter l'accès au chemin avec une entrave à la circulation et non une remise en production complète du territoire qui permettrait d'améliorer le potentiel faunique du territoire visé;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de ce chemin entraînerait la fermeture de deux autres sections de chemin, ce qui représente réellement 3.6km de chemin et environ 175 ha de forêt publique au lieu de 1,3 km figurant dans la demande;

CONSIDÉRANT QUE ce tronçon de chemin est situé à l'intérieur des limites de l'Association des villégiateurs des secteurs Brodeuse/Grenier (L'Association);

CONSIDÉRANT QUE cette demande entre en contravention avec un objectif général du *Schéma d'aménagement et de développement révisé* (SADR) de la MRC en vigueur, ainsi qu'à une des orientations et d'objectifs qui en découlent qui sont respectivement *d'encourager l'utilisation durable et équitable du milieu forestier, de rendre accessible à la population le territoire public et de Fournir un accès permanent et sécuritaire au territoire*;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande de fermeture de chemin limite l'accessibilité au territoire public aux autres utilisateurs, notamment aux membres de l'Association;

CONSIDÉRANT QU'une fermeture unilatérale irait à l'encontre de l'esprit de concertation et de cohabitation entre les usagers que souhaite la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC et l'Association croient qu'une gestion partagée et équitable du territoire est possible et nécessaire tout en reconnaissant et en respectant les droits des communautés autochtones et les ententes territoriales qui les concernent;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Stéphane Houde;  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMENT:

QUE le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine fait parvenir au *ministère des Ressources naturelles et des Forêts* (MRNF) un avis défavorable à la demande de fermeture d'un chemin et de la solution telle que proposée qui doit être appliquée par le demandeur pour un tronçon de chemin forestier d'une longueur de 1,3 kilomètre à proximité du lac Innommé # 53908, situé dans la partie nord du TNO des Passes-Dangereuses.

## **7. Développement**

### **7.1. Économique**

**280-11-25**

#### **7.1.1. Recommandation du Comité d'investissement Territoire (CIT) - Réunion du 5 novembre 2025**

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine a constitué le *Fonds de développement territorial Ressources* (FDTR), par l'adoption du règlement no 25-509 et qu'il gère également les Fonds et programmes imputables au Volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC du Fonds régions et ruralité - FRR octroyé par le gouvernement du Québec;

ATTENDU QU'afin de le soutenir dans ses décisions en cette matière, le conseil de la MRC a constitué le *Comité d'investissement du territoire* (CIT);

ATTENDU QUE le CIT s'est réuni le 5 novembre dernier et qu'il a procédé à l'analyse d'un dossier;

ATTENDU le rapport administratif déposé à la présente réunion, lequel décrit entre autres et notamment la recommandation du CIT au terme de l'analyse d'une requête;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme France Simard;  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine entérine la recommandation du comité mandaté par l'entremise de son rapport déposé à la présente réunion (réf.: proposition no 1282 du CSP).

**281-11-25**

**7.1.2. Recommandation du Comité Web - Financement d'un dossier PDMW - Réunion du 23 octobre 2025**

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine a constitué le *Fonds de développement marketing web* (PDMW) par l'adoption du règlement no 25-509;

ATTENDU QU'afin de le soutenir dans ses décisions en cette matière, le conseil de la MRC a constitué le Comité web;

ATTENDU QUE le Comité web s'est réuni le 23 octobre dernier et qu'il a procédé à l'analyse d'un dossier issu d'une organisation de la MRC;

ATTENDU le rapport administratif déposé à la présente réunion, lequel décrit entre autres et notamment la recommandation du Comité web au terme de l'analyse de la requête;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Carole Tremblay;  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine entérine la recommandation du comité mandaté par l'entremise de son rapport déposé à la présente réunion.

**7.2. Vitalité des milieux**

**282-11-25**

**7.2.1. Mandat en support aux actions en l'absence d'une ressource de façon temporaire**

CONSIDÉRANT l'absence de la conseillère en vitalité des milieux de projets structurants depuis quelques mois;

CONSIDÉRANT la volonté que les dossiers de la conseillère en vitalité des milieux de projets structurants progressent durant son absence;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Dave Plourde;  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine procède à l'embauche à forfait de madame Carole Richer au montant de 53\$ /h + taxes n'excédant pas 30 heures par semaine jusqu'au 23 décembre 2025 pour les mandats suivants:

- Support à la conseillère en vitalité et au soutien aux municipalités notamment pour la mise en place des politiques intégrées;
- Travaux visant la mise en place du cadre de vitalisation permettant le soutien de projets dans le cadre du nouveau FRR volet 3; et,
- Travaux visant l'avancée de notre stratégie en habitation en soutien aux milieux désireux de bonifier l'offre en habitation sur le territoire.

QU'il est convenu que le mandat de madame Richer est rétroactif au 13 novembre 2025.

**8. Affaires des TNO des Passes-Dangereuses, de la Rivière-Mistassini et de Sainte-Élisabeth-de-Proulx**

**283-11-25**

**8.1. Adoption du budget 2026 des TNO et Sainte-Élisabeth-de-Proulx**

CONSIDÉRANT QUE la MRC agit à titre de municipalité locale en vertu de l'article 8 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (LOTM) pour ses *Territoires non-organisés* (TNO);

CONSIDÉRANT QU'annuellement, le conseil de la MRC doit adopter le budget de l'année suivante;

CONSIDÉRANT QUE les conseillers de comté se sont réunis en comité de travail à quelques reprises et qu'ils en sont venus à un consensus quant aux sommes et aux projets à mettre en oeuvre pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT QUE le directeur à l'administration a présenté les grandes lignes du budget pour les TNO, incluant la collectivité de Sainte-Élisabeth-de-Proulx;

IL EST PROPOSÉ PAR M. René St-Pierre  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine adopte les prévisions budgétaires 2026, pour et au nom des TNO, à l'égard des éléments suivants:

- Deux TNO (excluant Ste-Élisabeth-de-Proulx) : 2 647 600 \$
- Collectivité de Ste-Élisabeth-de-Proulx: 295 890 \$.

**284-11-25**

**8.2. Avis de motion et dépôt du projet de règlement #25-516 ayant pour objet de tarifer les services et de fixer les taux de taxes des Territoires non-organisés, incluant Sainte-Élisabeth-de-Proulx, pour l'année 2026**

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux dispositions de l'article 8 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (chapitre O-9), la MRC dont le territoire comprend un *Territoire non-organisé* (TNO) est censée être une municipalité régie par le *Code municipal du Québec* (CMQ);

CONSIDÉRANT QUE le 26 novembre 2025, le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine a approuvé les prévisions budgétaires des TNO et de la collectivité de Sainte-Élisabeth-de-Proulx pour l'année financière 2026;

CONSIDÉRANT QUE pour équilibrer les revenus et déboursés de ces prévisions budgétaires, la MRC se doit d'imposer une taxe foncière et des taxes de services pour les territoires visés;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement no 25-516 ayant pour objet de tarifer les services et de fixer les taux de taxes des Territoires non-organisés, incluant Sainte-Elisabeth-de-Proulx, pour l'année 2026 a été déposé et présenté à la présente séance;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Gilles Dufour;  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMENT :

QU'un AVIS DE MOTION est régulièrement donné par monsieur Gilles Dufour, et que le projet de règlement #25-516 a été déposé et présenté, règlement ayant pour objet de tarifer les services et de fixer les taux de taxes des Territoires non-organisés, incluant Ste-Élisabeth-de-Proulx, pour l'année 2026.

**285-11-25**

**8.3. Attribution d'un contrat pour l'installation d'une clôture au site de traitement des eaux usées de SEP**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maria-Chapdelaine agit à titre de municipalité locale pour la collectivité de Sainte-Élisabeth-de-Proulx conformément aux dispositions de l'article 8 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (chapitre O-9);

CONSIDÉRANT QUE le site de traitement des eaux usées de la collectivité de Sainte-Élisabeth-de-Proulx est adjacent à la zone résidentielle;

CONSIDÉRANT les risques reliés à l'exploitation d'un tel site;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de sécuriser le site pour en restreindre l'accès au personnel autorisé seulement;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Diane Imbeault;  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine retient les services de *Les Clôtures du Lac inc.* au coût de 23 275\$ plus taxes, pour l'installation d'une clôture au site de traitement des eaux usées de la collectivité de Sainte-Élisabeth-de-Proulx; et,

QUE les sommes soient financées par le programme d'aide financière de la TECQ.

**9. Autres sujets**

**286-11-25**

**9.1. Avis de remerciements aux élu.es sortants**

ATTENDU QU'au terme des élections municipales le 2 novembre dernier, plusieurs maires ou mairesses n'ont pas déposé de nouveau leur candidature ou non pas été réélus;

ATTENDU QUE ceux-ci se sont impliqués avec passion, dévouement et engagement non seulement pour leur communauté respective, mais également à titre de conseiller de comté pour la MRC de Maria-Chapdelaine;

ATTENDU QUE leur engagement mérite d'être souligné publiquement;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Dave Plourde,  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine transmet une chaleureuse motion de remerciements aux maires et mairesses pour lesquels le mandat s'est terminé à l'assermentation de leur successeur; et,

QUE la présente résolution soit adressée aux personnes suivantes :

M. Luc Simard qui a officié à titre de préfet élu au suffrage universel de 2017 2025;

Mme Denise Lamontagne, ex-mairesse de la Municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc;

Mme Guylaine Proulx, ex-mairesse de la Municipalité de Pérignonka;

Mme Rita Delaunière, ex-mairesse de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lorette;

M. Mario Biron, ex-maire de la Municipalité de Saint-Stanislas; et,

M. André Guy, ex-maire de la Ville de Dolbeau-Mistassini.

287-11-25

#### **9.2. Avis de félicitations à l'intention de Corporation LACTivité pêche (CLAP)**

CONSIDÉRANT QUE la *Corporation de LACTivité Pêche (CLAP) Lac-Saint-Jean* a pour mission de gérer, développer et promouvoir la pêche sportive dans l'Aire faunique communautaire du lac Saint-Jean pour y assurer la pérennité des ressources halieutiques et optimiser les retombées économiques de l'activité;

CONSIDÉRANT QUE la CLAP a déployé un réseau gratuit de stations de lavage écologiques d'embarcations autour du lac St-Jean avant la mise à l'eau, empêchant ainsi l'introduction ou la propagation *d'espèces aquatiques envahissantes (EAE)*;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative a été reconnue nationalement par des acteurs qui oeuvre dans l'écosystème des technologies propres au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la CALP s'est donc vu remettre le prix *Cour de cœur du jury* au cours des derniers jours par ÉcoTech Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Gilles Dufour,  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine adresse une chaleureuse motion de félicitations à la CLAP qui s'est illustrée au cours des derniers jours en se faisant remettre le prix *Cour de cœur du jury* par ÉcoTech Québec, laquelle organisation rassemble, mobilise et représente l'ensemble des acteurs de l'écosystème des technologies propres au Québec; la CLAP a déployé un réseau gratuit de stations de lavage écologiques d'embarcations autour du lac

St-Jean avant la mise à l'eau, empêchant ainsi l'introduction ou la propagation d'espèces aquatiques envahissantes (EAE).

**10. Bordereau de correspondances: Aucune**

**11. Période de questions: Aucun journaliste**

**288-11-25**

**12. Levée de la réunion**

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Rémi Rousseau;  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE la présente réunion soit et est levée à 20h02.

---

Préfet

---

Greffier-trésorier adjoint